DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : contact@vagnas-ardeche.com
www.vagnas-ardeche.com

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

Membres présents (15) : EYBALIN Christine, CHABAUD Franck, MARTIN Alexandra, GANGLOFF Françoise, JAUBERT Eliette, MALIGNON André, BUISSON Christine, MARTIN Florian, TRITTO Florent, CODREANU Mirela, LUNEL Christophe, MASTANTUONO Angélique

Membres absents : LACOSTE Olivier, TRITTO Florent, YONNET Yvette qui a donné procuration à EYBALIN Christine, GUERRAIRI Robert qui a donné procuration à CHABAUD Franck

Secrétaire de séance : JAUBERT Eliette

Séance ouverte à 18H35 par Monsieur le Maire, en présence des conseillers municipaux et de trois habitants de Vagnas. L'appel a été fait. Il a été rappelé l'ordre du jour et les principaux sujets à traiter.

Le Procès-verbal de la séance du 20 Mars 2026 a été présenté. Monsieur le maire propose de passer de 2 à 4 le nombre de membres extérieurs au conseil pour participer à la commission Actions Sociales. Cette modification est validée et le procès-verbal de la séance du conseil du 20 mars 2026 et approuvé à l'unanimité.

1- Désignation des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Compte-tenu de l'enjeu de cette commission et de son incidence sur les finances de la commune, Monsieur le maire souhaite être membre titulaire. Il sollicite le Conseil Municipal pour savoir quel conseiller souhaite être membre suppléant. Christine BUISSON et Christine EYBALIN se proposent en même temps. Christine EYBALIN se retire et laisse la place à Christine BUISSON.

En conséquence, les membres de la CLECT sont :
Membre titulaire : Franck CHABAUD
Membre suppléant : Christine BUISSON.
Décision prise à l'unanimité.

2- Désignation des délégués au conseil d'école

Monsieur le Maire précise que les membres de la Commission Environnement scolaire sont Christine EYBALIN, Françoise GANGLOFF, Alexandra MARTIN et Florent TRITTO et qu'il serait donc logique que les 2 délégués au Conseil d'École correspondent à 2 de ces 4 personnes. Christine EYALIN se propose et précise que Florent TRITTO est également intéressé pour y participer. Françoise GANGLOFF précise également qu'elle serait intéressée pour y participer.

Arrivée de Florent TRITTO à 18h47

Suite à l'arrivée de Florent TRITTO, Christine EYBALIN lui demande de préciser s'il est toujours intéressé pour participer au Conseil d'École. Ce dernier confirme qu'il l'est.

En conséquence, les membres du Conseil d'Ecole sont :
Christine EYBALIN et Florent TRITTO en tant que titulaires
Françoise GANGLOFF en tant que suppléante
Décision prise à l'unanimité.

3- Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire rappelle le rôle de la Commission de Contrôle des listes électorales. Plusieurs conseillers précisent qu'Olivier LACOSTE aurait été intéressé pour y participer. Monsieur le Maire précise que ce dernier étant absent, n'ayant pas fait par de sa volonté par écrit et n'ayant pas donné de pouvoir, il est délicat de le désigner. Il est rappelé que le Préfet désignera également un délégué titulaire et un délégué suppléant de l'administration et que le Tribunal de Grande Instance fera de même. Tous (y compris les membres de la commune) seront fixés par un arrêté préfectoral.
Angélique MASTANTUONO et Mirela CODREANU se portent candidates.

En conséquence, les membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales sont :
Membre titulaire : Angélique MASTANTUONO
Membre suppléant : Mirela CODREANU.
Décision prise à l'unanimité.

4- Désignation délégué au Syndicat départemental d'équipement et d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat de Développement d'Equipement et d'aménagement (SDEA). Et qu'à ce titre il convient de désigner 1 délégué.
Florian MARTIN se porte candidat.

En conséquence le conseiller délégué au SDEA est Florian MARTIN.
Décision prise à l'unanimité.

5- Désignation d'un délégué à NUMERIAN

Cette désignation est ajournée au prochain conseil qui aura lieu le 30 avril afin de permettre à Olivier LACOSTE qui pourrait être intéressé de se positionner.

6- Désignation de délégués pour la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et 12 noms pour les membres suppléants. Parmi lesquels seront désignés les 6 membres titulaires et 6 membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs. Les membres du conseil proposent les noms suivants :

NOMS Prénoms des titulaires proposés	NOMS Prénoms des suppléants proposés
Angélique MASTANTUONO	Christophe LUNEL
Yvette YONNET	André MALIGNON
Eliette JAUBERT	Mirela CODREANU
Florian MARTIN	Christine EYBALIN
Christine BUISSON	Alexandra MARTIN
François GANGLOFF	Florent TRITTO
Dominique FAURE	André VIALLE
Caroline ANGUS	Didier MARTIN
Céline MATTHEY	Béatrice ROUX
Séverine COULOMB	Dominique REA
Julie PESCHAIRE	Christian BUISSON
Josiane BOUNIOL	Jean-Marie SCARINGELA

En conséquence la liste ci-dessus sera proposée au directeur des services fiscaux.
Décision prise à l'unanimité.

7-Demandes de subventions

- **Club des sans soucis**
- **Amicale des sapeurs forestiers**
- **Restos du Cœur**
- **ADAPEI 07**

Monsieur le Maire propose d'ajourner les décisions relatives aux demandes de subventions formulées par différentes associations afin de prendre le temps de rencontrer préalablement les associations de la commune. Il attire également l'attention sur le fait qu'il sera difficile budgétairement de répondre favorablement à toutes les demandes qui seront formulées, notamment par les associations extérieures à la commue. Christine EYBALIN souligne que pour la demande formulée par les Restos du Cœur, compte-tenu du fait que certains administrés en soient bénéficiaires, il serait mal venu de répondre négativement.

8- Annulation redevance assainissement 2025

Monsieur le Maire expose la demande d'un administré d'annuler sa redevance assainissement 2024, d'un montant de 307.74€ appelée en 2025 Le raccordement à l'assainissement collectif de cet administré n'est intervenu que courant 2025, il n'y avait donc pas lieu de le facturer pour 2024

En conséquence il est proposé d'annuler le titre émis pour éviter que l'administré ne fasse l'objet d'une procédure de recouvrement.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

9- Vote des taxes communales 2026

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que les taux communaux pour l'année 2025 étaient les suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 32.28%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 70.18%**
- **Taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires (TH) :11,67%**

Monsieur le Maire propose de ne pas les augmenter pour 2026 compte-tenu du fait que le conseil ne souhaite pas engager de projets financièrement conséquents pour cette année. Il n'y aurait donc pas de justification à augmenter les taxes.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

Le secrétaire de séance

Eliette JAUBERT

Le maire

Franck CHABAUD

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)